



Approvisionnement du PEL d'un mineur

Par **BOUVRYGIRONA**, le **25/01/2022 à 12:06**

Bonjour,rnrnJ'ai demandé à mon fils et à ma belle-fille d'ouvrir un PEL pour mon petit fils qui va avoir 18 ans en octobre. L'ouverture ne pouvant être faite que par un parent, je ne pouvais le faire moi même en tant que grand-mère. En ce qui concerne l'approvisionnement de ce PEL, puis je faire des virements directement dessus ou dois je passer par les parents ?rnrnDans l'attente de votre réponse.rnrnMerci et cordialement.

Par **Visiteur**, le **25/01/2022 à 18:40**

BonjourrnrnL'administration fiscale considère les versements sur les PEL comme des présents d'usage, donc pas de problème de ce coté là.rnrnSon PEL devrait être alimenté par un compte "de dépôt" à son nom également.rnrnVotre petit-fils étant majeur, il peut en détenir un, sur lequel vous feriez vos virements pour alimenter l'apport au PEL.

Par **BOUVRYGIRONA**, le **26/01/2022 à 02:28**

je vous remercie pour la rapidité de votre réponse.rnrnCordialement